

*[Text]*

There is agreement among those involved in treatment programs that treatment is effective only when voluntarily sought. Efforts under mandatory supervision to force social rehabilitation are bound to fail.

We are of the opinion that the money spent on mandatory supervision could be far more profitably spent if mandatory supervision were terminated and the money turned over to voluntary programs of help and assistance for ex-inmates.

Double jeopardy. Most of us in correctional work recognize that those inmates having been denied early release on parole are those in most need of assistance, support and guidance, such as halfway houses, upon their statutory release from prison. However, while a halfway house program should be a positive, constructive experience, on mandatory supervision it becomes an extra level of surveillance 24 hours a day, actually more than doubling the jeopardy of return to prison for technical violations. The positive motivation of the potential halfway house resident is severely undermined.

The provincial experience. Inmates of provincial prisons may earn remission, but they are not subject to mandatory supervision. No province sees the need to introduce mandatory supervision.

The unfairness of the federal-provincial variation. The fact that inmates of provincial prisons may earn remission, but are not subject to mandatory supervision, places inmates of federal penitentiaries at an unfair disadvantage, since they are subject to mandatory supervision. The real difference between a sentence of two years and two years less a day is not one day, but eight months. The elimination of mandatory supervision for federal inmates would correct this unfair situation.

Strengthen Earned Remission. Our reasons for advocating the continuation of earned remission are these:

- (a) Effect on inmate morale. The opportunity to earn remission gives the inmate hope for a better future and a goal to work towards.
- (b) Safety and good order in the penitentiaries. The opportunity to earn remission encourages the inmates to participate in institutional programs and to abide by the institutional rules. Earned remission thus contributes to the safety and good order of the institution.
- (c) Increase in penitentiary population. If earned remission were terminated there would be an immediate and major increase in penitentiary population. Several new penitentiaries would be required to house the additional inmates, and a considerable increase in staff would be required. The cost would be prohibitive.

*[Translation]*

Ceux qui participent à des programmes de traitement s'entendent pour dire que le traitement n'est efficace que lorsque la personne s'y prête volontairement. Toute tentative d'obliger un détenu à une réadaptation sociale dans le cadre de la surveillance obligatoire est nécessairement vouée à l'échec.

Nous sommes d'avis que les fonds accordés à la surveillance obligatoire seraient utilisés à bien meilleur escient si on mettait fin à la surveillance obligatoire et on accordait ces fonds à des programmes volontaires d'aide pour les ex-détenus.

Double risque. La plupart d'entre nous qui travaillons dans le secteur carcéral reconnaissent que les détenus à qui on a refusé une libération conditionnelle rapide sont ceux qui ont le plus besoin d'aide, de soutien et de conseils, par exemple que dans les centres de transition, au moment de leur mise en liberté statutaire de la prison. Cependant, alors que le programme des centres de transition devrait être une expérience positive et constructive, il ne fait que représenter un niveau supplémentaire de surveillance 24 heures par jour lorsqu'on y ajoute la surveillance obligatoire. Cette situation ne fait que doubler, et même plus, le risque de voir les détenus réincarcérés pour des violations techniques. Cela mine donc sérieusement la motivation du futur résident du centre de transition.

L'expérience provinciale. Les détenus des pénitenciers provinciaux peuvent se mériter une réduction de peine mais ils ne sont pas soumis à la surveillance obligatoire. Aucune province ne voit la nécessité d'adopter la surveillance obligatoire.

L'injustice des différences fédérales-provinciales. Le fait que les détenus des pénitenciers provinciaux peuvent se mériter une réduction de peine mais ne sont pas soumis à la surveillance obligatoire place les détenus des pénitenciers fédéraux dans une position désavantageuse et injuste puisqu'ils sont soumis à la surveillance obligatoire. La véritable différence entre une peine de deux ans et une peine de deux ans moins un jour n'est pas un jour, mais huit mois. La suppression de la surveillance obligatoire dans le cas des détenus fédéraux devrait corriger cette situation inéquitable.

Renforcement de la réduction de peine méritée. Les raisons pour lesquelles nous préconisons le maintien de la réduction de peine méritée sont les suivantes:

- a) Incidence sur le moral des détenus. La possibilité de mériter une réduction de peine permet au détenu de croire à un avenir meilleur et d'avoir un objectif vers lequel il peut tendre.
- b) Sécurité et ordre dans les pénitenciers. La possibilité de mériter une réduction de peine incite les détenus à participer aux programmes et à respecter les règlements de l'établissement. La réduction de peine méritée contribue ainsi à la sécurité et à l'ordre dans les prisons.
- c) Augmentation de la population des pénitenciers. Toute suppression de la réduction de peine méritée entraînerait une augmentation immédiate et considérable de la population des pénitenciers. Plusieurs nouveaux pénitenciers seraient nécessaires pour loger les nouveaux détenus et une augmentation considérable du personnel s'imposerait. Les coûts en seraient prohibitifs.